



VILLE DE
SISTERON



Département
des Alpes de Haute Provence

DMSF 2025-06-45
DECISION DU MAIRE

**RESILIATION DE LA
CONVENTION BAIL
pour occupation d'un logement**

**Monsieur MORARD Roland
Appartement Groupe Scolaire
Des Plantiers
04200 SISTERON**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la demande de Monsieur MORARD Roland de quitter le logement qu'il occupe depuis le 1^{er} septembre 2005, situé 140 avenue des Plantiers à Sisteron.

DECIDE

ARTICLE 1 : de résilier à la date du 15-09-2025, le bail de location signé le 30-08-2025, pour occupation par Monsieur MORARD Roland d'un logement, situé Groupe scolaire des Plantiers – 140 Avenue des Plantiers à Sisteron.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Monsieur MORARD Roland.

Fait à SISTERON, le 12 Septembre 2025

LE MAIRE,

D. SPAGNOU

